Question / Réponse

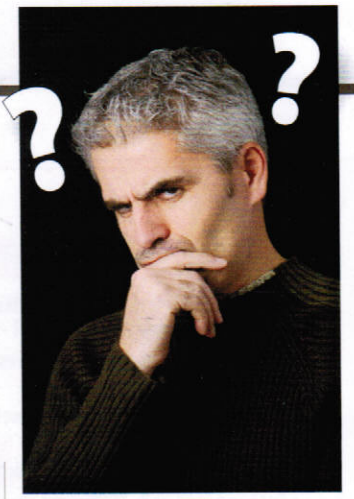

QUESTION / RÉPONSE : UN CLIENT DEMANDE À UN ARMURIER DE LUI FOURNIR UN TUBE RÉDUCTEUR POUR SON ARME DE CHASSE. QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Durant les belles années du catalogue Manufrance, étaient proposés des tubes réducteurs en petits calibres, comme le 12 ou 14 mm, qui se glissaient dans les chambres d'un fusil de chasse classique. Cela permettait d'utiliser l'arme pour l'initiation avec un moindre recul, ou le tir du petit gibier avec une munition peu bruyante et économique.

Époque bénie pour les chasseurs, durant laquelle le lapin pullulait et permettait bien des fantaisies.

De même, des fabrications principalement allemandes produisaient des tubes réducteurs pour convertir un fusil lisse en arme rayée de petit calibre, généralement en .22 LR ou .22 Mag.

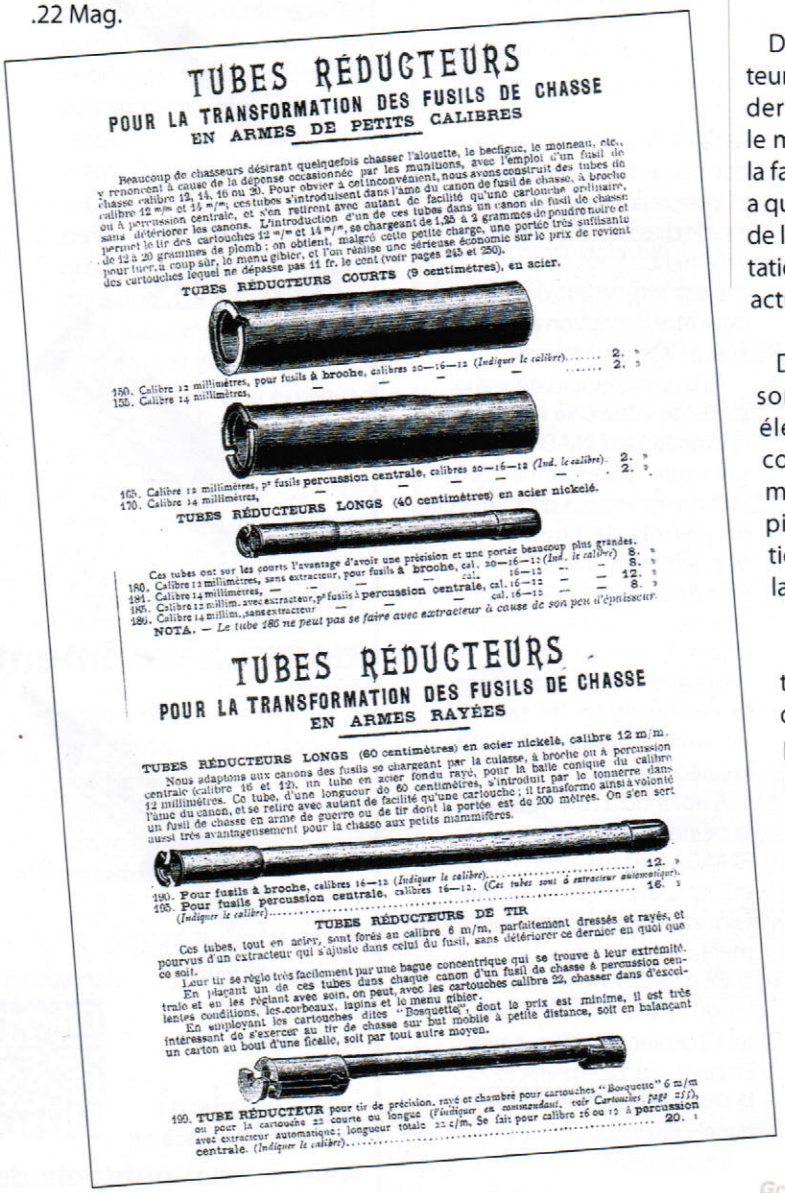

TUBES RÉDUCTEURS
POUR LA TRANSFORMATION DES FUSILS DE CHASSE
EN ARMES DE PETITS CALIBRES

Beaucoup de chasseurs désirant quelquefois chasser l'alouette, le becfigue, le moineau, etc., y renoncent à cause de la dépense occasionnée par les munitions, avec l'emploi d'un fusil de chasse calibre 12, 14, 16 ou 20. Pour obvier à cet inconvénient, nous avons construit des tubes de calibre 12 m/m et 14 m/m, ces tubes s'introduisent dans l'âme du canon de fusil de chasse, à broche ou à percussion centrale, et s'en retirent avec autant de facilité qu'une cartouche ordinaire, sans détériorer les canons. L'introduction d'un de ces tubes dans un canon de fusil de chasse permet le tir des cartouches 12 m/m et 14 m/m, se chargeant de 1.25 à 2 grammes de poudre noire et de 12 à 20 grammes de plomb : on obtient, malgré cette petite charge, une portée très suffisante pour tuer, à coup sûr, le menu gibier, et l'on réalise une sérieuse économie sur le prix de revient des cartouches lequel ne dépasse pas 11 fr. le cent (voir pages 243 et 250).

TUBES RÉDUCTEURS COURTS (9 centimètres), en acier.

150. Calibre 12 millimètres, pour fusils à broche, calibres 20—16—12 (*Indiquer le calibre*)..... 2. »
155. Calibre 14 millimètres, — — — — ..... 2. »

165. Calibre 12 millimètres, p^r fusils percussion centrale, calibres 20—16—12 (*Ind. le calibre*). 2. »
170. Calibre 14 millimètres, — — — — . 2. »

TUBES RÉDUCTEURS LONGS (40 centimètres) en acier nickelé.

Ces tubes ont sur les courts l'avantage d'avoir une précision et une portée beaucoup plus grandes.

180. Calibre 12 millimètres, sans extracteur, pour fusils à broche, cal. 20—16—12 (*Ind. le calibre*) 8. »
181. Calibre 14 millimètres, — — — — — — 8. »
185. Calibre 12 millim. avec extracteur, p^r fusils à percussion centrale, cal. 16—12 — — 12. »
189. Calibre 14 millim., sans extracteur — — cal. 16—12 — — 8. »

NOTA. — *Le tube 189 ne peut pas se faire avec extracteur à cause de son peu d'épaisseur.*

TUBES RÉDUCTEURS
POUR LA TRANSFORMATION DES FUSILS DE CHASSE
EN ARMES RAYÉES

TUBES RÉDUCTEURS LONGS (60 centimètres) en acier nickelé, calibre 12 m/m.

Nous adaptons aux canons des fusils se chargeant par la culasse, à broche ou à percussion centrale (calibre 16 et 12), un tube en acier fondu rayé, pour la balle conique du calibre 12 millimètres. Ce tube, d'une longueur de 60 centimètres, s'introduit par le tonnerre dans l'âme du canon, et se retire avec autant de facilité qu'une cartouche ; il transforme ainsi à volonté un fusil de chasse en arme de guerre ou de tir dont la portée est de 200 mètres. On s'en sert aussi très avantageusement pour la chasse aux petits mammifères.

190. Pour fusils à broche, calibres 16—12 (*Indiquer le calibre*)..... 12. »
195. Pour fusils percussion centrale, calibres 16—12. (*Ces tubes sont à extracteur automatique*). (*Indiquer le calibre*)..... 16. »

TUBES RÉDUCTEURS DE TIR

Ces tubes, tout en acier, sont forés au calibre 6 m/m, parfaitement dressés et rayés, et pourvus d'un extracteur qui s'ajuste dans celui du fusil, sans détériorer ce dernier en quoi que ce soit.

Leur tir se règle très facilement par une bague concentrique qui se trouve à leur extrémité.

En plaçant un de ces tubes dans chaque canon d'un fusil de chasse à percussion centrale et en les réglant avec soin, on peut, avec les cartouches calibre 22, chasser dans d'excellentes conditions, les corbeaux, lapins et le menu gibier.

En employant les cartouches dites "Bosquette", dont le prix est minime, il est très intéressant de s'exercer au tir de chasse sur but mobile à petite distance, soit en balançant un carton au bout d'une ficelle, soit par tout autre moyen.

190. TUBE RÉDUCTEUR pour tir de précision, rayé et chambré pour cartouches "Bosquette" 6 m/m ou pour la cartouche 22 courte ou longue (*Indiquer en commandant, voir Cartouches page 255*), avec extracteur automatique; longueur totale 22 c/m. Se fait pour calibre 16 ou 12 à percussion centrale. (*Indiquer le calibre*)..... 20. »

Cette combinaison permettait d'avoir une arme mixte à peu de frais, fort utile pour la régulation des nuisibles durant un tour de gardiennage, ou également de faire du tir d'entraînement ou d'initiation. Certains chasseurs en avaient aussi parfois en poche pour disposer d'un coup de grâce lors d'une chasse au gros gibier.

De nombreux tubes réducteurs ont été vendus au siècle dernier et se retrouvent sur le marché de l'occasion. Et si la fabrication de ces éléments a quasiment disparu en raison de l'évolution de la réglementation, leur statut juridique est actuellement bien précisé.

Dans tous les cas, nous sommes en présence d'un élément d'arme considéré comme un canon supplémentaire, bien défini comme pièce essentielle dans l'article R.311-1 19e du Code de la sécurité intérieure.

À l'usage, ce tube réducteur devient le canon réel de l'arme, et ce sont ses propres caractéristiques qui déterminent la catégorie de l'arme dans laquelle il est mis.

Il est donc nécessaire de le déclarer sur le Cerfa adéquat, mais à la condition qu'il possède un numéro matricule d'origine, soit frappé ultérieurement afin de l'identifier au moment de la déclaration.

Deux cas sont toutefois à envisager :

1 - Le tube réducteur est d'une longueur égale ou supérieure à 45 cm.

Lorsqu'il est glissé dans l'âme d'un fusil à 1 coup par canon, il est alors parfaitement utilisable à la chasse, en respectant évidemment les restrictions éventuelles des calibres à percussion annulaire (voir ci-dessous).

Par contre, si ce même tube réducteur est mis dans le canon d'une arme lisse à répétition (manuelle ou semi-automatique), sa longueur doit être au minimum de 60 cm.

En effet, si sa longueur est inférieure, il fait basculer l'arme en catégorie B, soumise à autorisation préfectorale d'acquisition et de détention, et interdite à la chasse.

2 – Le tube réducteur est d'une longueur inférieure à 45 cm

Lisse ou rayé, et quel qu'en soit le calibre, le tube est classé en catégorie B et soumis à autorisation préfectorale d'acquisition et de détention. De plus, il classe automatiquement dans cette catégorie l'arme dans laquelle il est mis.

De ce fait, ni le tube réducteur, ni l'arme ne sont utilisables à la chasse.

La seule utilisation est alors en stand de tir, au même titre qu'une arme de poing.

Gravure extraite du catalogue Manufrance de 1913